



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4074066

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/07/2024 10H22 C:002470 I:43295
V/REF : MAIL MR TRIVELLIN
V/Email reçu le Jeudi 25/07/2024 a 10H22

MAIRIE DE ARC ET SENAN

**28 GRANDE RUE
25610 ARC ET SENANS**

IMMEUBLE : MAIRIE ARC ET SENANS
28 GRANDE RUE
25620 ARC ET SENANS

Lons le Saunier, le 26 Juillet 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : VILLE D'ARC ET SENANS - ARC ET SENANS - MR TRIVELLIN 0632257447

MOTIF : INTERVENIR POUR 16 GRILLES D'AVALOIR

Donneur d'ordre : Mr G TRIVELLIN

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage et aspiration d'eau par camion hautement spécialisé
avec équipement haute pression et pompe à vide.

NOTRE INTERVENTION DU 18 ET 19 JUILLET
POMPAGE ET CURAGE DE 16 GRILLES AVALOIRS SUPPLEMENTAIRES
VUE AVEC MR TRIVELLIN

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression
200 l/mn de 0 à 200 bars, d'une cuve compartimentée de 6 M3, d'une pompe
à vide 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé.

Aspiration de l'eau et des détrit.

Transport et mise en décharge des boues et des détrit (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Le tarif au M3 du traitement des déchets transportés à la station
est susceptible de variation sans préavis.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Véhi.HP 100L/200B 1 opérateur le 25/07	1	173,31	346,62



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4074066

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	346,62
T.V.A. a 20,00%	69,32
TOTAL T.T.C.En EURO	415,94

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

De: DEVELOPPEMENT MAIRIE ARC ET SENANS <developpement-mairie.arcetsenans@orange.fr>
Envoyé: mardi 23 juillet 2024 10:22
À: Doubs BOURGOGNE
Objet: grilles avaloir

A l'attention de M Chollon

Bonjour,

Suite à notre entretien téléphonique

Pouvez-vous nous faire une facture, pour les 150 grilles correspondant au devis.

Puis une 2eme pour les 16 supplémentaires

En vous remerciant.

Cordialement.

G. TRIVELLIN